

Non à la hausse de la CSG
Non à la baisse des pensions
Le 15 mars 2018
Journée nationale d'actions

Au 1^{er} janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7 point. Une augmentation pour la plupart des retraités, qui provoque une baisse nette des pensions.

Ne pas oublier que cette diminution du pouvoir d'achat des retraités fait suite à

- La CASA de 0,3 %,
- La suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs
- La fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions pendant 4 ans.
- Et que la pension de 2018 sera à nouveau gelée jusqu'au 01/01/2019.
- Le 1^{er} janvier, arrivent les augmentations des complémentaires santé, du gaz qui prend 6,9 %, du forfait hospitalier qui passe à 20 €, des taxes sur le carburant...

Nous vous appelons à participer massivement à cette journée d'action interprofessionnelle.

Pour PARIS nous donnons rendez-vous à tous les adhérents FGRCF à partir de 14h00 esplanade de la gare Montparnasse à côté de la tour début manifestation à 14h30.

Pour les manifestations en province, les responsables locaux se renseigneront sur les modalités et assureront la diffusion de l'information.

REFORME de la SNCF

Le gouvernement a annoncé dernièrement sa volonté de supprimer le statut des cheminots. Les négociations débutent avec les partenaires sociaux.

Cette réforme risque de ne pas être sans conséquences sur les retraités même s'il est affirmé que la suppression du statut ne s'adressera qu'aux futurs embauchés.

La FGRCF ne peut être que solidaire avec nos camarades actifs et s'efforcera d'appuyer leurs actions et revendications.

BUREAU FEDERAL EXCEPTIONNEL DU 01 mars 2018

Par suite de l'activité sociale, notamment la réforme de la SNCF, et des risques de conflit social (grève) qui risquent d'empêcher la tenue du BF prévu le 29 mars, le président fédéral a souhaité réunir un BF exceptionnel le 01 mars 2018

Au cours de celui-ci ont été évoqués les points suivants.

Elections au CA de la CPRP

Composition de la liste des candidats de la fédération.

L'animation des AG et RI vis-à-vis de ces élections.

Le Fichier informatique des adhérents de la Fédération

L'informaticien du siège a été invité à présenter cet outil et commenter les différentes étapes concernant les précomptés. Les quelques bugs relatifs aux prélèvements sur pension et les listings ont été évoqués.

L'Action revendicative de la Fédération

La Fédération sera présente lors de la journée nationale des retraités le 15 mars 2018.

Elle sera aux côtés des cheminots actifs pour la défense du statut

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SNCF

Le Président Fédéral accompagné de la Présidente Adjointe ont rencontré Mrs BLASER et LAUMIN de la direction des ressources humaine de la SNCF le 06 mars 2018.

Avec Mr BLASER Responsable du Pôle Droits Individuels et Direction Cohésion et Ressources Humaines

Nous avons évoqué la validité des Pass Carmillon :

Ceux qui ont été remplacés et qui ne comportent plus de date, leur validité est permanente.

Ceux qui portent encore la date de validité de fin décembre 2018 vont être systématiquement renouvelés.

Nous avons demandé des informations sur les réductions pour l'emprunt de train – auto pour les bénéficiaires de facilités de circulation.

Nous avons soumis le cas particulier de deux dossiers facilités de circulation.

Nous avons déploré que lorsque l'on sollicite l'Agence Famille il n'y ait aucune réponse.

Nous avons fait part de notre souhait de recevoir des informations concernant la SNCF. Notre interlocuteur nous a indiqué qu'il se rapprochera de la Direction de la Communication.

Avec Monsieur LAUMIN Directeur de OPTIM SERVICES RH Direction de l'Action Sociale

Nous avons demandé s'il était possible d'obtenir une liste des centres d'Action Sociale à jour. Notre interlocuteur s'est engagé à nous la fournir.

Nous avons évoqué les 4 EHPAD SNCF (243 lits) qui sont des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Dédié à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile. L'accès à ces établissements est soumis à des critères de dépendance et de place. Pour toutes précisions et demandes se rapprocher du Service Social SNCF.

Notre intervention dans les journées de préparation à la retraite est soumise à la bonne volonté des organisateurs locaux, il n'existe aucune directive donnée par la direction RH. Les centres sociaux sont autonomes.